

# Groupe de communes en faveur de l'initiative D'Artagnan

## Résumé de l'argumentaire

Préambule La présentation du 4 décembre 2008 aux communes et **la consultation qui a suivi limitée à 15 jours n'a pas permis le débat nécessaire au sein des associations de communes** pour cet important dossier. Les questions posées n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes et suffisantes pour prendre position en bonne connaissance de cause. Dès lors, il nous apparaît nécessaire de communiquer notre position, divergente de celle de nos associations faitières (UCV et AdCV).

### Une autre lecture de l'EMPD

Octroi de nouvelles compétences aux polices municipales : Les nouvelles compétences offertes aux polices municipales nécessiteront toujours l'intervention de la police cantonale dans le cadre des enquêtes judiciaires. Cette dualité persistante nuira à l'efficacité des enquêtes et favorisera la rivalité entre les corps de police communaux et cantonaux.

**on ne résout rien** Au lieu de rechercher l'efficacité des moyens opérationnels dans des périmètres d'activité cohérents à l'échelle cantonale, **on stratifie durablement des systèmes policiers territorialement hermétiques.**

**Confusion** entre l'outil policier et l'exercice de l'autorité communale « ...notamment en matière de police de proximité, dont la conduite ne saurait échapper aux autorités de proximité que sont par excellence les communes. » La définition des objectifs de police de proximité et le suivi des missions y relatives est d'ordre communal. Par contre, un prestataire opérationnel dans tout le territoire cantonal peut mener à bien tant les missions de police de proximité sous le contrôle des autorités politiques de la commune que celles dépassant les frontières de son territoire. Les exemples bernois et neuchâtelois démontrent la faisabilité de ce type d'organisation policière. **La gestion communale du corps de police ne garanti pas la concrétisation d'une politique sécuritaire de proximité efficiente,** comme semble l'affirmer l'EMPD.

**Des polices spécialisées :** un risque réel Cette confusion entre gestion d'un corps et direction d'une politique communale de proximité oblitère gravement le développement de la politique sécuritaire de proximité au sein de la police cantonale. Le risque d'une spécialisation des polices est patent et pourrait, le cas échéant, **porter préjudice aux communes qui ont choisi la police cantonale comme prestataire** et renvoyer durablement les perspectives d'une police unique telles qu'évoquées dans l'EMPD.

La police unique coûtera plus cher : **faux** A l'évidence, l'organisation d'un corps de police est moins onéreuse que celle d'une dizaine de corps. La répartition des coûts peut se faire via les contrats de prestation entre la police cantonale et les communes. Il est indispensable de construire une politique sécuritaire efficiente pour tout le canton s'intégrant dans la dynamique des collaborations intercantionales. La recherche de solutions sociales et financières relatives aux **caisses de pension doit également être abordée. Cette problématique doit être traitée pour elle-même hors du concept sécuritaire.**

**La convention**  
proposée par  
l'EMPD **n'est pas**  
**une solution**  
pérenne :

**nous soutenons**  
**l'initiative**  
**D'Artagnan**

L'organisation policière nécessite un système de renseignement efficace, une présence sur l'ensemble du territoire proportionnée aux besoins sécuritaires, une mobilité sans frontières communales, un commandement opérationnel unique. Seule l'initiative D'Artagnan répond à ces préoccupations. Elle permet aussi aux communes d'adapter leurs propres besoins sécuritaires. L'initiative est d'ailleurs rédigée en termes généraux et **la police unique doit être une construction partenariale du canton et des communes**. Pour renforcer l'efficacité de notre police cantonale et répondre durablement aux besoins de nos communes et de nos citoyens, nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs les Députées et Députés, à prendre position en faveur de l'initiative D'Artagnan.

Date 8 mai 2009

Signatures : Ce rapport est signé par les communes de Gland, Sainte-Croix, Penthelaz, Payerne, Montagny-près-Yverdon, Tannay.

D'autres communes nous ont d'ores et déjà annoncé leur position favorable à l'initiative D'Artagnan.

Elaboration du rapport du Le rapport a été élaboré de février à avril 2009, après diverses rencontres, en particulier :

- Responsables cantonaux de la réforme policière
- Délégués du comité d'initiative D'Artagnan
- Etat major de la police cantonale neuchâteloise
- Comité UCV

Contacts :

- 1) Gérald Cretegny, syndic de Gland, 079 692 35 76, [g.cretegny@gland.ch](mailto:g.cretegny@gland.ch)
- 2) Blaise Fattebert, syndic de Sainte-Croix, 079 515 67 89, [blaise.fattebert@sainte-croix.ch](mailto:blaise.fattebert@sainte-croix.ch)
- 3) Pierre-Alain Lunardi, municipal à Montagny-près-Yverdon, 078 648 67 75, [pierre-alain.lunardi@romandie.com](mailto:pierre-alain.lunardi@romandie.com)
- 4) François Leuthold, municipal à Payerne, 079 794 10 04, [francois.leuthold@payerne.ch](mailto:francois.leuthold@payerne.ch)